Envoyé en préfecture le 13/04/2022
Reçu en préfecture le 13/04/2022
Affiché le
ID : 033-213305063-20220412-2022_04_08-AR

République Française

REPUBLIQUE FRANÇAISE – LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LANG ON
COMMUNE DE SAUVETERRE-DE-GUYENNE

SAUVETERRE-DE-GUYENNE

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

N°DEL.2022/04/08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE-DE-GUYENNE

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril 2022 à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, dans la Salle SOTTRUM (1er étage – Hôtel de Ville) sous la présidence de **Monsieur Christophe MIQUEU**, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 7 avril 2022

OBJET : Demande d'une subvention auprès du Conseil départemental de Gironde au titre du Fonds départemental d'aide à l'équipement des communes (FDAEC 2022)

M. Christophe **MIQUEU**, Maire	Présent	
Mme Patricia **SCHNEEBERGER-REIGNIER**, 1ère Adjointe	Présente	
M. Laurent **NOËL,** 2ème Adjoint	Excusé	Pouvoir donné à Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET
Mme Anne-George **SENAMAUD**, 3ème Adjointe	Présente	
M. Olivier **JONET**, 4ème Adjoint,	Présent	
Mme Véronique **DUPORGE**, 5ème Adjointe	Présente	
M. Christian **BONNEAU**	Présent	
M. Thomas **CHAZAI**	Absent	
M. Christian **LAVERGNE**	Présent	
M. Dominique **ROBERT**	Présent	
Mme Corinne **SPIGARIOL-BACQUEY**	Excusée	Pouvoir donné à M. le Maire
Mme Fabienne **MARQUILLE-MIRAMBET**	Présente	
Mme Gwenaëlle **MACHADO**	Excusé	Pouvoir donné à M. le Maire
M. Edouard **HESPEL**	Excusé	Pouvoir donné à Mme DUPORGE
Mme Sandra **LABONNE**	Présente	
M. Philippe **DESNANOT**	Présent	
Mme Sylvie **PANCHOUT**	Présente	
Mme Véronique **DUBOURG-BOUNADER**	Présente	*Arrivée à 20h15*
M. Stéphane **NICOLAS**	Présent	

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que, dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire girondin, le Département de Gironde aide les communes pour la réalisation de travaux d'équipement, de voirie ainsi que l'acquisition de matériel.

Les opérations éligibles concernent tous les travaux d'investissement (voirie, équipements communaux ainsi que l'acquisition de matériel ou de mobilier) lorsque ceux-ci relèvent de la section d'investissement et sont effectués sous maîtrise d'ouvrage communale.

Le taux de financement du FDAEC est calculé et contrôlé sur le coût HT de l'opération (travaux sur équipements communaux, voirie, achats de matériels) et ne peut dépasser 80 % du coût HT de l'opération.

Une enveloppe est affectée aux communes de notre canton « Le réolais et les Bastides ». Sa répartition est arrêtée par le binôme de conseillers départementaux en concertation avec les Maires.

Le maire précise que le montant global affecté à la commune de Sauveterre-de-Guyenne pour 2022 est de 25 800 € (25 346 € en 2021).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE

- **DE REALISER** en 2022, les opérations d'investissement suivantes :

Opérations d'investissement	Coût € HT
Acquisition d'un tracteur tondeuse	31 420,80 €
Panneau d'information lumineux	14 460 €
Total des investissements	**45 880,8€**

- **DE SOLLICITER** auprès du Département de la Gironde l'attribution d'une subvention au titre du FDAEC 2022 pour un montant de 25 800 € pour les opérations mentionnées ci-avant ;

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (9 Rue Tastet, 33000 Bordeaux ; Téléphone : 05.56.99.38.00 ; Fax : 05.56.24.39.03) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 13/04/2022
Reçu en préfecture le 13/04/2022
Affiché le
ID : 033-213305063-20220412-2022_04_08-AR

- **D'ASSURER** le financement complémentaire de ces investissements par autofinancement (43,76 % car 20 080,8/45880,8*100) pour la somme HT de 20 080,8 €

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	14
Nombre de procurations	4
Nombre de suffrages exprimés	18
Votes : pour	18
contre	0
abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
Le Maire,

Christophe MIQUEU

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (9 Rue Tastet, 33000 Bordeaux ; Téléphone : 05.56.99.38.00 ; Fax : 05.56.24.39.03) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr